

Dans le présent document, le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

POLITIQUE SUR L'ACCESSIBILITÉ

L'objectif du présent document est de garantir l'accessibilité des services, des installations, de l'emploi, des bâtiments, des structures et des locaux pour les personnes en situation de handicap grâce à l'élaboration, la mise en œuvre et l'application de normes d'accessibilité.

dentalcorp Holdings Ltd., ou n'importe laquelle de ses filiales ou sociétés affiliées (collectivement, « dentalcorp »), s'engage à garantir l'accessibilité pour tous ses membres d'équipe, visiteurs et patients. Dans cette optique, la présente politique décrit les mesures précises que dentalcorp a adoptées afin de garantir l'accessibilité totale, conformément à la législation en vigueur sur les droits de la personne et sur l'accessibilité.

Notre politique sur l'accessibilité est conforme aux principes d'autonomie, de dignité, d'intégration et d'égalité des chances des personnes en situation de handicap.

Cette politique forme des lignes directrices; bien que nous déploierons tous les efforts possibles pour en respecter les dispositions, les préoccupations concernant la santé et la sécurité peuvent l'emporter sur notre intention d'offrir des solutions d'adaptation. Nos efforts et capacités seront toujours sujets aux préoccupations concernant la santé et la sécurité de nos patients et employés. La décision de ne pas prendre certaines mesures d'adaptation dépendra du jugement professionnel de notre équipe de professionnels de la santé.

Appareils et accessoires fonctionnels

Les personnes en situation de handicap peuvent utiliser leurs propres appareils ou accessoires fonctionnels pour accéder à nos services ou nos installations.

Si un appareil ou un accessoire fonctionnel pose un problème de santé ou de sécurité important et inévitable, ou si cet appareil ou accessoire ne peut être autorisé pour une autre raison, des solutions de rechange seront mises en place pour que la personne en situation de handicap puisse accéder à nos biens, services ou installations. On demandera toujours aux personnes en situation de handicap comment les membres d'équipe peuvent les servir efficacement.

Dans la mesure requise par les lois en vigueur, dentalcorp veillera à ce que les membres de son équipe soient formés et familiarisés avec les différents appareils et accessoires fonctionnels qui peuvent être utilisés par les personnes en situation de handicap lorsqu'elles accèdent à ses biens et services.

Communication

dentalcorp tiendra compte du handicap de ses clients et répondra à leurs besoins en matière d'adaptation lorsqu'il communiquera avec eux, y compris pour examiner des solutions de remplacement, lorsque possible, de sorte que les personnes en situation de handicap aient accès aux mêmes services, dans le même endroit et de la même manière que les autres clients. En outre, dentalcorp fera preuve de créativité pour mettre en œuvre les solutions convenues. Nous encourageons les personnes avec lesquelles nous communiquons à indiquer tout besoin d'accessibilité afin que nous puissions y répondre de manière appropriée.

Recrutement et emploi

Les candidats peuvent bénéficier de mesures d'adaptation pour toute partie du processus d'embauche, si nécessaire; prière d'appeler notre équipe des talents au 416 558-8338. Les mesures d'adaptation seront déterminées selon le cas et votre demande sera traitée dans les plus brefs délais.

Conformément aux lois applicables sur l'accessibilité, dentalcorp a établi un processus afin de répondre aux demandes d'adaptation individuelles. dentalcorp fournira les solutions d'adaptation répondant aux besoins d'adaptation des membres d'équipe en situation de handicap, et ce, dans la mesure requise par la législation applicable sur l'accessibilité et sur les droits de la personne.

Si une ou un membre d'équipe s'absente du travail en raison d'un handicap et a besoin de mesures d'adaptation pour retourner au travail, dentalcorp élaborera un plan d'adaptation individuel pour cette personne.

Animaux d'assistance

Les animaux d'assistance sont autorisés dans les parties de nos locaux qui sont ouvertes au public. Un animal d'assistance peut être facilement identifié grâce à des indicateurs visuels, notamment lorsqu'il porte un harnais ou un gilet, ou lorsqu'il aide une personne à effectuer certaines tâches.

Si une autre loi interdit l'accès aux animaux d'assistance, nous ferons ce qui suit pour veiller à ce que la personne en situation de handicap concernée puisse accéder à nos biens, services ou installations :

- expliquer pourquoi l'animal d'assistance est exclu;
- discuter avec la personne d'une autre façon de fournir les services ou d'accéder aux installations.

Les animaux d'assistance sont interdits dans certains endroits, comme les laboratoires, les zones de stérilisation et les salles cliniques. dentalcorp déploiera tous les efforts pour prendre les mesures d'adaptation appropriées; cependant, à cause de la nature des soins dentaires, certaines zones sont d'accès limité.

Personnes de soutien

Une personne en situation de handicap habituellement accompagnée d'une personne de soutien sera autorisée à être accompagnée par cette dernière dans nos locaux.

Dans certaines situations, en cas de risque concernant la vie privée, dentalcorp :

- consultera la personne en situation de handicap pour comprendre ses besoins;
- déterminera s'il existe un moyen raisonnable de protéger la vie privée de cette personne.

Avis concernant les perturbations temporaires

En cas de perturbation planifiée ou inattendue des services ou des installations qui affecte les membres d'équipe ou les personnes en situation de handicap, dentalcorp en avisera les personnes concernées sans délai. Un avis bien visible sera affiché pour indiquer des renseignements sur la raison de la perturbation, sa durée prévue et une description des installations ou services de remplacement, le cas échéant. Les services ou installations en question comprennent :

- les cliniques dentaires;
- le bureau du Centre de soutien.

Formation

dentalcorp offrira une formation sur les services d'adaptation à :

- tous les membres d'équipe et tous les bénévoles;
- toute personne participant à l'élaboration des politiques de dentalcorp;
- toute personne fournissant des services ou l'accès à des installations au nom de dentalcorp.

Les membres d'équipe recevront une formation sur les services accessibles pour les patients peu de temps après leur embauche, conformément aux lois applicables.

La formation porte sur les sujets suivants :

- l'objectif des lois applicables sur l'accessibilité, et leurs exigences;
- les politiques de dentalcorp relatives à la norme de service visant les patients;
- la façon d'interagir et de communiquer avec les personnes ayant divers types de handicaps;
- la façon d'interagir avec les personnes en situation de handicap qui utilisent un appareil ou un accessoire fonctionnel, ou qui ont besoin de l'aide d'un animal d'assistance ou d'une personne de soutien;

- la façon d'utiliser l'équipement ou les appareils qui sont accessibles sur place ou qui peuvent faciliter la prestation de services aux personnes en situation de handicap. Ces éléments comprennent notamment :
 - les appareils de levage des cliniques;
 - les mesures à prendre si une personne en situation de handicap a des difficultés à accéder aux services de dentalcorp.

Les membres d'équipe suivront également une formation lorsque des modifications seront apportées à nos politiques sur les services accessibles.

Processus de rétroaction

dentalcorp souhaite recevoir les commentaires sur l'accessibilité de ses services pour les patients. L'entreprise s'assurera que les personnes en situation de handicap peuvent participer au processus de rétroaction en fournissant ou en préparant du contenu de format accessible ou des auxiliaires de communication, sur demande.

Les personnes qui souhaitent fournir des rétroactions sur la manière dont dentalcorp fournit des biens ou des services, ou offre l'accès à ses installations peuvent envoyer un courriel à l'équipe des ressources humaines (hr@dentalcorp.ca) ou à l'équipe de la conformité (compliance@dentalcorp.ca). En règle générale, vous pouvez vous attendre à recevoir une réponse dans un délai de quelques jours, si la nature de votre rétroaction requiert une réponse. dentalcorp prendra les mesures nécessaires selon les circonstances pour rectifier les problèmes ou les préoccupations soulevés conformément à la présente politique. Ces mesures peuvent notamment comprendre la demande de renseignements supplémentaires auprès de la personne ayant fourni le commentaire, l'examen de plaintes précises ou la fourniture de documents ou de communications dans des formats accessibles. Au besoin, dentalcorp informera la personne ayant fourni le commentaire des résultats du processus d'examen de ce dernier, selon la circonstance.

Avis sur l'accessibilité des documents

dentalcorp informera le public que des documents au sujet des services accessibles pour les patients seront offerts sur demande en affichant un avis à cet effet. dentalcorp fournira ce document dans un format accessible ou l'associera à un auxiliaire de communication, sur demande.